



## Litige avec garage assurance

-----  
Par najim

bonjour suite a un accident de la circulation ou je n'étais pas en tord mon véhicule a été pris en charge par un garage agréé par mon assurance afin de réparer la carrosserie je précise que mon véhicule n'avait aucun problème électronique ou mécanique avant de le déposer dans ce garage par contre le pare brise arrière était cassé et le garagiste a laissé mon véhicule sans protection sous la pluie pendant plusieurs jours et depuis le véhicule ne veut plus démarrer et il ne trouve pas la panne ces un véhicule avec lequel je travail ce qui fait que je n'est plus aucun revenue a cause de ce problème qui perdure dans le temps et ce que je peut demander le remboursement de mon véhicule afin d'acheter un autre véhicule

-----  
Par ESP

Bonjour

On ne peut pas choisir ainsi.

Il est nécessaire de démontrer la responsabilité du carrossier.

Prenez les conseils de votre assureur, il faudrait missionner un expert et faire transporter le véhicule chez un concessionnaire de la marque ou un garage capable de faire le diagnostic (malette).

-----  
Par najim

Merci pour votre réponse